



DECLARATION DU SNES-FSU A LA CAPA CERTIFIES DU 29 MAI 2019

La Hors-classe

Monsieur le Président de séance,

Nous sommes réunis ce jour pour la CAPA concernant l'accès à la hors classe des certifiés.

Le SNES-FSU tient d'abord à rappeler la forte mobilisation de tous les personnels contre les réformes en cours, néfastes pour l'Éducation Nationale et la démocratie : loi sur la transformation de la Fonction publique, loi sur l'école dite « de la confiance », lycée et réforme du bac...

Nous dénonçons également la suppression annoncée des compétences des commissions administratives paritaires (CAP) en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque en privant les personnels de recours contre l'arbitraire ou les erreurs avant les opérations, et en les incitant à multiplier les recours gracieux ou contentieux quand ils n'auront pas obtenu satisfaction. Cette éviction des représentants du personnel marquera de facto un nouveau tournant pour les carrières de tous les agents, toutes catégories confondues.

Concernant la CAP d'aujourd'hui, nous rappelons que l'objectif affiché du PPCR est que la hors-classe devienne une perspective de fin de carrière pour tous, puisque l'ancienneté - à terme - prime sur les avis émis par Madame la Rectrice. Nous nous satisfaisons aussi de l'existence d'un barème national qui permet d'uniformiser les pratiques entre les académies, au profit des personnels.

Ce nouveau barème hors-classe permet de promouvoir majoritairement les collègues au 11e échelon et, s'ils ne sont pas marqués d'une opposition, de promouvoir automatiquement ceux qui ont atteint 2 ans d'ancienneté dans ce 11e échelon.

Nous tendons donc vers une diminution du nombre de promouvables dans le 11e échelon, ce qui laisse entrevoir une carrière en classe normale qui pourrait se terminer au 10e échelon pour la très grande majorité des collègues d'ici une poignée d'années.

Par ailleurs, l'administration peut priver de promotion des collègues en maintenant les oppositions de la part de Madame la Rectrice .

Cela concerne 7 collègues.

La note de service indique que l'opposition à promotion fait l'objet d'un rapport motivé qui doit être communiqué à l'agent concerné. Qu'en est-il pour les collègues

concernés cette année ? Les mentions portées par madame La Rectrice ne nous permettent pas d'en avoir l'assurance.

Ainsi, des collègues, au 11ème échelon depuis 6 ans, se voient refuser de nouveau une promotion cette année sans nouveau rapport motivé par des éléments récents, comme le prescrit pourtant la note de service. Nous souhaiterions avoir connaissance d'un rapport récent et détaillé à leurs sujets, ainsi que les mesures d'accompagnement qui ont logiquement dû leur être proposées.

D'autre part, trois collègues sont actuellement en CLD et ne sont pas promus, du fait de l'opposition de la madame la Rectrice. Nous rappelons simplement que les situations médicales ne doivent pas empêcher le parcours d'un collègue sur au moins deux grades.

Sur le plan statistique, nous constatons que le pourcentage des promotions pour l'ensemble des disciplines est de 18,9%. Par contre, nous soulignons que certaines disciplines sont loin de cette moyenne : SVT 6,8 %, SES 8%, lettres classiques et éducation musicale qui arrivent péniblement à 9,5 %.

Au-delà de ces critiques, nous sommes satisfaits de constater que l'administration a pris en compte l'âge des collègues proches de la retraite lors de l'attribution des promotions à la hors-classe.

En ce qui concerne les autres points du jour.

Malgré une volonté ministérielle affichée et proclamée que les enseignants aient les moyens de se former tout au long de leur carrière, la baisse ou la stagnation du nombre des collègues proposé par l'administration pour le congé de formation nous inquiète fortement : nous dénonçons donc l'indigence des moyens attribués à notre formation continue.

Bien qu'à première vue le pourcentage des congés proposés augmente, cela cache mal la lassitude ressentie par les collègues qui hésitent dorénavant à poser une demande : 86 demandes en 2017-2018, 67 demandes en 2018-2019, et seulement 55 en 2019-2020.

En ce qui concerne les postes adaptés nous vous demanderons de préciser certaines situations. Pourquoi ne pas avoir différencié les PACD et les PALD ?

Il est bien dommage enfin que l'administration ait décidé cette année de donner seulement en séance le tableau des allègements de service que nous avons toujours eu avant les années passées.

Est-ce pour nous empêcher de défendre les collègues que l'administration ne nous communique pas ces documents en amont ?

Nous vous interrogerons sur les dossiers que les collègues nous ont confiés afin que nous puissions leur apporter des réponses.

Merci.